

2 - LE PROJET OXYLANE À L'ÉPREUVE DU DÉBAT ENVIRONNEMENTAL

L'opposition à la future zone commerciale Oxylane sur 23 ha de terres cultivées et boisées à Saint-Clément-de-Rivière s'organise. Treize associations écologistes ont créé le collectif Oxygène et multiplient les contre-expertises pour montrer l'impact environnemental du projet. Le chantier sur l'amélioration du débat environnemental qui se tient actuellement au niveau national pourrait amener de l'eau au moulin des détracteurs d'Oxylane.

L'enseigne de sport Décathlon investit 23,5 hectares de terres cultivées et boisées à Saint-Clément-de-Rivière pour y faire une zone commerciale. Le projet d'artificialiser un terrain en zone inondable dans la ceinture verte déjà très mitée de Montpellier semble anachronique, tant les erreurs de l'étalement urbain font aujourd'hui consensus : dégradation du paysage, imperméabilisation des sols, disparition des terres agricoles... Avec son affichage vert et récréatif (parc accrobranche, activités santé et loisirs), le projet Village Oxylane a pourtant reçu toutes les autorisations nécessaires. Il faut reconnaître que le promoteur a bien choisi sa commune, à

proximité de Montpellier mais sur le territoire de l'agglomération du Grand Pic Saint Loup. Cette enclave verte échappe donc à Montpellier Métropole, qui aurait eu plus de mal à soutenir un tel projet alors que sa vice-présidente Isabelle Touzard défend ardemment la protection des terres agricoles. L'Hérault a en effet perdu la moitié de ses terres agricoles en une dizaine d'années. Et le conseil général a d'ailleurs voté contre le projet à la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC).

Une opération immobilière

Le maire de Saint-Clément-de-Rivière, Rodolphe Cayzac, affiche en revanche son soutien au promoteur. Le million d'euros de taxes annuelles pour les collectivités locales annoncé par Décathlon a de quoi séduire les élus en mal d'argent public. Cet argument économique ne doit cependant pas faire oublier que, en face, les deniers des contribuables devront financer la mise en place d'une nouvelle station d'épuration et améliorer la desserte de la zone commerciale. C'est en effet les deux points sur lequel le commissaire enquêteur a émis des réserves. Autre argument connu, la création d'emplois, avec 200 à 300 postes annoncés.

La santé financière de Décathlon – qui a ouvert 103 nouveaux magasins dans le monde en 2014 – plaide pour la pertinence économique de son projet. Pourtant, pas sûr que le modèle économique profite aux riverains. Avec une dizaine de villages Oxylane à son actif, la stratégie immobilière de Décathlon est rodée : acheter des terrains pas trop chers puis louer les surfaces commerciales créées. La réussite du projet repose ainsi moins sur une étude de marché



que sur la recherche d'enseignes pour remplir les magasins. Ce qui explique que Truffaut occupera 7 924 m² de surface commerciale à Oxylane alors que Décathlon n'en occupera que 5 250 m².

Pour attirer des enseignes alors que la vacance des locaux augmente dans les zones commerciales vieillissantes (elle a augmenté de 50 % entre 2012 et 2014), Décathlon cible des espaces pittoresques. Mais cette stratégie se heurte à des oppositions locales. Un problème qui devrait préoccuper le promoteur, alors que les luttes contre les grands projets se multiplient et se radicalisent, comme l'illustrent les occupations de Zad (zones à défendre) et la mort du militant écologiste Remi Fraisse tué par les forces de l'ordre à Sivens. Décathlon est d'ailleurs confronté à une forte opposition pour un projet Oxylane similaire près d'Orléans.

Améliorer le débat environnemental

Suite au « drame de Sivens », François Hollande a lancé un chantier pour améliorer le débat environnemental. L'objectif : laisser plus de place à l'expression du public et éviter les nombreux recours juridiques. La concertation sur le projet Oxylane montre qu'il y a du chemin à faire.

Suite à l'enquête publique sur le permis d'aménager, le commissaire enquêteur a rendu un avis positif fin octobre alors que la très grande majorité des contributions sont défavorables au projet (58 observations individuelles dont 48 défavorables ; 69 documents envoyés dont 64 défavorables). « L'enquête publique ne traduit pas l'avis de la population mais celui du commissaire enquêteur. On a été surpris de s'apercevoir comment tous les éléments environnementaux ont été éludés (sur le risque d'inondation, sur la faiblesse de l'étude d'impact environnemental, sur la qualité agronomique des sols) », souligne Jean-Michel Helary, de SOS Lez Environnement, la première association à s'être mobilisée contre le projet. Plusieurs associations environnementales avaient d'ailleurs demandé de prolonger l'enquête publique pour laisser la possibilité de conduire des contre-expertises. Requête refusée. Quant à l'autorité environnementale, présidée par le préfet, elle a donné un accord tacite en n'envoyant pas de réponse dans les délais prévus.

Les contre-expertises se multiplient

Conséquence prévisible du peu de cas fait de leurs voix, les opposants s'organisent. Treize organisations environnementales ont uni leurs forces dans le collectif Oxygène. Chacune y va de son expertise pour contrer Oxylane. Leur meilleur atout est sans doute la découverte d'espèces protégées par l'association Action nature et territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR), qui confirme les lacunes de l'étude d'impact environnemental et oblige Décathlon à obtenir une autorisation pour la destruction ou le déplacement des dites espèces. La municipalité de Montferrier, limitrophe du futur « village » Oxylane et donc concernée par ses nuisances, a aussi commandé une étude sur l'impact de l'imperméabilisation des sols de cette zone inondable, dont les conclusions émettent des doutes sur la solidité des digues prévues.

Le chantier sur l'amélioration du débat environnemental pourrait également faire bouger les choses. S'il est adopté, le « droit d'initiative » doit permettre aux habitants ou aux associations environnementales de réclamer plus d'informations et de débats avant un projet d'aménagement. Quant à l'évolution de l'arbitrage des dossiers contestés, la ministre de l'Écologie vient de proposer de retirer au préfet la présidence de l'autorité environnementale pour amé-



liorer la démocratie du processus. En effet, un des biais connus est l'omnipotence du préfet qui préside l'autorité environnementale, défend le projet porté par les élus, tout en incarnant l'État vis-à-vis de la population. ■ **Magali Reinert**

Photo page précédente : Sur le site, le sous-bois a subi l'assaut de la foudre, mais « la bruyère est en fleur et un doux parfum de Salsepareille flotte » Acnat LR (copie d'écran)

Photo ci-dessus : la mobilisation contre le projet oxylane du samedi 28 mars 2015 est un succès. Source : collectif Oxygène (copie d'écran)

Photos ci-contre : village Oxylane près de Troyes et Oxylane Village Ponts-de-Cé, près d'Angers. Source : businesspme.com (copie d'écran)

NB. Un documentaire autour du projet Oxylane sera projeté dimanche 28 juin à 10h30 au cinéma Utopia

